



Municipalité rurale de Saint-Laurent  
Réunion régulière  
14 Juillet, 2021

---

**PROCÈS-VERBAL**

Une réunion ordinaire du conseil a eu lieu le mercredi le 14 Juillet, 2021 dans la salle du conseil, située au 16, route commémorative des anciens combattants, St. Laurent, Manitoba.

Present:     Préfet-adjoint Frank Bruce, Conseillers, Phil Mathews, Vern Coutu et  
                  AAP Hilda Zotter

Regrets:     Préfete Cheryl Smith, Conseillers Jerry Combot

**Rappeler à l'ordre**

Le Préfet-adjoint Frank Bruce a ouvert la réunion à 10 h 00.

**Adoption de l'ordre du jour**

Res #223/2021

Mathews – Coutu

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la date d'aujourd'hui soit adopté tel qu'amendé.

....Adopté

**Confirmation du procès-verbal**

- Aucun

**Rapports des comités**

**AAP Hilda Zotter**

Travail effectué sur plusieurs dossiers dont lotissement, règlements, vente pour taxes, assurances, personnel, etc.; les factures d'impôts seront bientôt là, alors je travaille sur les encarts d'enveloppe ; nouveau ACAO en formation.

Aucun autre rapport du personnel pour le moment.

Phil Mathews

- Aucun

Jerry Combot

- Aucun

Frank Bruce

- Il faudra rencontrer le comité des travaux publics pour discuter de l'accès public à Venice North.
- Participation à une réunion spéciale concernant le prononcé de l'état de la catastrophe agricole.

Vern Coutu

- Je reçois toujours des appels téléphoniques et des questions concernant la structure des frais au Parc Gros Arbres. Adressez vos questions au bureau RM.

Cheryl Smith

- Aucun

Rapport de Medias

- Frank a parlé à CBC de la sécheresse.

**Finances et comptabilité**

Res #245/2021

Mathews - Bruce

IL EST RÉSOLU QUE les indemnités du conseil pour juillet 2021 et les dépenses pour juin 2021 soient approuvées comme suit :

	Cheryl Smith	Phil Mathews	Frank Bruce	Vern Coutu	Jerry Combot
Indemnité	1000.00	800.00	900.00	800.00	800.00
Kilométrage	650.00	275.00	525.00	0.00	0.00
Conference	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mileage	75.00	62.00	56.00	0.00	0.00
Blue Cross (BC)	-399.91	-159.76	-399.91	-399.91	-399.91
BC (paye par RM)	399.91	159.76	399.91	399.91	399.91
CPP	--74.03	-42.69	-61.77	-27.70	-2770
Deduction Fed/Prov Tax	-94.86	-22.07	-150.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>1556.11</b>	<b>1072.24</b>	<b>1269.23</b>	<b>772.30</b>	<b>772.30</b>

...Adopté

Res #225/2021 Mathews – Coutu

IL EST RÉSOLU QUE les comptes créditeurs au 13 juillet 2021, libellés sous les numéros de chèque 30196 à 30301 et totalisant 316 800,14 \$ soient par la présente approuvés pour paiement.

...Adopté

Res #226/2021 Mathews – Coutu

ATTENDU QUE l'auditeur de la MR, Robert Weighell, a été nommé par le Conseil de la MR pour fournir des services d'audit pour l'exercice 2021.

ET ATTENDU QUE M. Weighell demande une provision pour des services de vérification et de comptabilité d'un montant de 10 000,00 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les services et autorise le déboursé dudit acompte.

...Adopté

Res #227/2021 Coutu - Mathews

ATTENDU QUE la MR de Saint-Laurent a reçu un devis pour des réparations de niveleuse.

ET ATTENDU QUE la soumission a été reçue et examinée par le conseil.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission reçue par Toromont au montant de 6 960,18 \$ plus les taxes applicables.

...Adopté

### **DELEGATIONS**

- Aucun

Le zonage et les Sudvisions sont les prochains à l'ordre du jour à avancer car l'audience publique sous cette rubrique est prévue pour 10h45 et 11h00.

### **TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS**

Res #228/2021

Mathews – Coutu

ATTENDU QUE des entreprises de construction ont contacté la MR concernant l'implantation et l'exploitation d'une usine d'asphalte temporaire dans la M.R. de Saint-Laurent, plus précisément un près de la carrière de gravier à NE6-17-3W. PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le conseil n'a pas d'objection à l'implantation de l'usine à la condition que l'entreprise qui implante l'usine utilise la route la plus directe vers l'autoroute, soit le chemin Sheringham seulement, et que l'entreprise applique et maintienne le contrôle de la poussière à la route dans son intégralité avant et/ou pendant l'utilisation, et répare également les dommages à la route au cours de l'activité de transport, tels que, mais sans s'y limiter, l'enlèvement des planches à laver et des ornières, et répare la route directe à la fin de le projet ou dès que raisonnable par la suite en nivelant et en appliquant une nouvelle embarcation de gravier et en réappliquant un contrôle de la poussière sur les façades des maisons. Une approbation de la M.R. devra être accordée concernant la remise en état.

...Adopté

Res #229/2021

Coutu – Mathews

ATTENDU QUE Rohl Global Networks a avisé la MR qu'il procédera à l'installation d'un nouveau câble à fibre optique dans une servitude existante indiquée sur Caveat 87-92316.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil n'a aucune objection à ce que lesdits travaux soient effectués à condition que la propriété soit restaurée dans son état préexistant autant que raisonnablement possible et d'aviser le bureau de la MR lorsque les travaux doivent être effectués et également lorsque les travaux sont complété.

...Adopté

## **POMPIERS**

- Aucun

### **Affaires nouvelles et inachevées**

Arrêté de stationnement Première lecture — A été déposé

Res #230/2021                      Coutu - Mathews

ATTENDU QUE le Conseil de ressources pour les aînés de Saint-Laurent inc. organise son festin d'été annuel pour les aînés le jeudi 12 août 2021 et demande un don.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la contribution au montant de 2 000 \$ au Conseil de ressources pour aînés de Saint-Laurent inc. pour lesdits événements

...Adopté

Res #231/2021                      Coutu - Combot

ATTENDU QUE Munisoft est prévu le mercredi 4 août 2021 pour installer le nouveau serveur et effectuer d'autres besoins logiciels.

ET ATTENDU QUE cela affectera tous les logiciels, y compris les reçus pour le paiement des taxes.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la fermeture du bureau le 4 août 2021 et que le personnel prenne du temps en banque.

...Adopté

Res #232/2021                      Coutu - Mathews

ATTENDU QU'il y a suffisamment de fonds provinciaux pour l'Équipe verte fournis au Centre récréatif coopératif de Saint-Laurent (qui est en partenariat avec la MR sur le projet) pour embaucher un autre membre de l'Équipe verte.

ET ATTENDU QUE le comité d'embauche de l'équipe verte recommande l'embauche d'Alyssa Geerts,

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve l'embauche d'Alyssa Geerts en tant que membre supplémentaire de l'équipe verte aux mêmes conditions que les autres membres embauchés en vertu des résolutions 171/2021 et 199/2021.

...Adopté

### **Correspondance/Informations/Procès-verbaux des autres**

Correspondance/Information:

- Éducation Manitoba — Avis d'audience publique
- Remise d'impôt foncier pour l'éducation du Manitoba
- Déclaration de financement de la campagne
- AMBM — Stratégie municipale de relance économique 2021-2024
- Sous-ministre des Services centraux du Manitoba
- Essais-Bourse Yvon Dumont
- Municipalité rurale de Grahamdale — Projet de loi 64
- Lac Manitoba -Projet de canaux de sortie du lac St. Martin
- Ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine

Procès-verbaux

- Aucun

**Comité en conseil fermé**

Res #233/2021

Mathews – Coutu

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil se transforme en comité en conseil fermé.

...Adopté

Res #234/2021

Coutu - Mathews

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE ce comité se lève et que le Conseil se réunisse à nouveau.

...Adopté

**ZONAGE ET LOTISSEMENT**

Audience publique de 10:45 a 11:00

Res #235/2021

Mathews – Coutu

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ajourne jusqu'à l'audience publique prévue.

..Adopté

Le président donne lecture des procédures.

10 h 45 — Maurice Leclair — Demande de lotissement et audience sur la voie publique. Cherie a fourni une preuve d'avis et a lu la proposition : Pour subdiviser une propriété de +/- 20 acres en 8 lots résidentiels ruraux et ouvrir un chemin

privé existant sur un chemin public dans la zone touchée Bloc 4, Plan 49108, RL 9 et 10, Paroisse de St Laurent.

Commentaires dignes de mention d'autres organismes gouvernementaux :

- MI — pas d'objection — permis requis pour le chemin public proposé
- Sport Culture Patrimoine — le promoteur engagera un consultant en archéologie qualifié pour effectuer une évaluation de l'impact sur les ressources patrimoniales (EIRH) de l'emplacement de développement proposé, afin d'identifier et d'évaluer toutes les ressources patrimoniales susceptibles d'être affectées négativement par le développement.
- MI — Gestion de l'eau — Exigences relatives au niveau de protection contre les inondations.

Aucune objection reçue. Maurice n'avait rien à ajouter, Aucune question du Conseil

11 h 00 - Bhoag Singh - Demande de modification Cherie a fourni une preuve d'avis et a lu la proposition :

Modification de la cour arrière pour permettre la construction d'une terrasse et d'escaliers.

Aucune objection reçue. Pas de questions du conseil.

#### Questions ordinaire

- Aucun

#### Avis

- Aucun

Res #236/2021

Coutu – Mathews

IL EST RÉSOLU QUE l'audience publique soit close et que le Conseil reprenne l'ordre du jour de la réunion régulière.

..Adopté

Res #237/2021

Mathews - Coutu

ATTENDU QU'une demande de lotissement proposé (#4178-21-8048) a été reçue de Maurice Leclair et Jacqueline Leclair pour subdiviser une propriété de +/- 20 acres en 8 lots résidentiels ruraux et ouvrir un chemin privé existant dans un chemin public. La zone touchée est le Bloc 4, Plan 49108, RL 9 & 10, Paroisse de St-

Laurent, dans la M.R. de Saint Laurent, Manitoba, et actuellement sous le certificat de titre no 2393662. ET ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme et les organismes de commentaires ont les préoccupations suivantes :

- a. Direction des licences de drainage et des droits d'utilisation de l'eau — demande appropriée et permis attendus.
- b. Sport, culture et patrimoine — afin d'identifier et d'évaluer toutes les ressources patrimoniales susceptibles d'être affectées négativement par le développement de cette zone particulière, le promoteur doit engager un consultant archéologique qualifié pour effectuer une évaluation de l'impact sur les ressources patrimoniales du site de développement proposé.
- c. Planification et conception de la route — le promoteur est tenu d'obtenir un permis pour la route publique proposée (accès au chemin St. Laurent Veterans' Memorial).
- d. Gestion de l'eau, planification et structures - tous les bâtiments doivent être construits de manière à ce que l'élévation du rez-de-chaussée respecte ou dépasse le niveau de protection contre les inondations de 820,4 pieds.

ET ATTENDU QU'une audience publique pour que le chemin privé existant devienne un chemin public a eu lieu ce jour, le 14 juillet 2021, conformément à l'article 125(2) de la Loi sur l'aménagement du territoire.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la subdivision proposée aux conditions suivantes :

1. Les taxes sur le terrain à lotir ont été payées pour l'année en cours plus les éventuels arriérés;
2. Les demandeurs concluent une entente de développement avec le R.M. de Saint-Laurent pour inclure des questions telles que, mais sans s'y limiter, les niveaux de protection contre les inondations, les spécifications des routes, le drainage et les directives de conception et d'utilisation, tous les coûts devant être payés par le demandeur/promoteur.

..Adopté

Res #238/2021

Coutu-Mathews

ATTENDU QUE la demande de modification no VSTL-04-21 a été reçue du propriétaire et demandeur Bhoag Singh en ce qui concerne la propriété située au lot 3, plan 7716, #193 Laurentia Beach Rd North, dans la R.M. de Saint-Laurent, Manitoba.

ET ATTENDU QUE ladite demande de variation vise à faire varier la variation de la cour arrière de : 21 pi (escalier), 19 pi (terrasse), 25 pi (porche) à : 1 pi (escalier), 1ft (terrasse), 10 pi (porche) pour permettre la construction d'une terrasse et d'un escalier pour se conformer au règlement de zonage.



PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve ladite variation.

..Adopté

### Questions CDC

Res #239/2021                      Coutu – Mathews  
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil s'ajourne à la réunion du CDC.

..Adopté

Les procès-verbaux de la réunion du CDC sont conservés sous pli séparé.

- Avis court
- Embauche d'un préposé au refuge pour visiteurs dans le cadre d'Emplois d'été Canada

Res#240/2021                      Coutu - Mathews  
IL EST RÉSOLU QUE la réunion du CDC se termine et que le Conseil reprenne l'ordre du jour de la réunion régulière.

..Adopté

### M.R. (QUESTIONS CDC)

Res#241/2021                      Mathews - Coutu  
ATTENDU QUE le directeur, Guy Dumont du Centre d'aide à la vie assistée a publié une annonce pour le poste de préposé à l'hébergement des visiteurs.  
ET ATTENDU QUE des candidatures ont été reçues et que des entrevues ont été menées par le directeur qui recommande l'embauche de Janine Coutu.  
ET ATTENDU QUE ce poste est couvert par le programme Emplois d'été canadiens.  
PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'embauche de Janine Coutu en tant que préposée au refuge pour visiteurs, au taux de 15,00 \$ de l'heure avec une date de début effective le 19 juillet 2021.

..Adopté

### Ajourner

Res #242/2021                      Coutu - Mathews  
IL EST RÉSOLU QUE cette réunion s'ajourne maintenant à 11 h 20.

.....Adopté

---

Préfete

---

AAP